



Déclaration liminaire de la FSU Guadeloupe CTA du 23 janvier 2018

Monsieur le Recteur,

La FSU Guadeloupe tient à dénoncer la parodie de groupe de travail qui s'est tenue en amont de ce Comité Technique Académique. Pour notre organisation, un groupe de travail doit permettre de faire avancer les choses, et de discuter pour tenter d'améliorer les conditions de rentrée. Malheureusement, il a visiblement été fait le choix du monologue social en refusant de répondre à l'ensemble de nos questions, si ce n'est par le mépris.

Nous constatons que vous avez fait le choix de mettre à mal le service public d'Éducation en supprimant 44 postes pour le second degré. Vous avez fait le choix de dégrader les conditions de travail de la plupart des collègues en imposant deux heures supplémentaires dans la construction des dotations de rentrée, quand bien même le maxima de service légal est d'une heure supplémentaire ! Votre incapacité à calibrer correctement la rentrée vous amène à imposer des conditions d'exercice dégradées aux personnels de l'académie. Vous faites ainsi le choix délibéré d'imposer à vos chefs d'établissement de générer des pressions sur les collègues dans les établissements pour que la rentrée puisse se tenir normalement.

Vous avez fait le choix de violer la législation en vigueur en construisant les DGH des BTS sans tenir compte des pondérations que vous prétendez mettre en heures supplémentaires, alors que le décret 2014-940 art.7 et complétée par la Circulaire 2015 057 du 29 avril 2015 dit clairement :

« L'ensemble de ces enseignants, à l'exception des professeurs documentalistes, des enseignants du premier degré exerçant en enseignement adapté et des PEGC, peuvent être tenus d'effectuer, dans l'intérêt du service, sauf empêchement pour raison de santé, une heure supplémentaire hebdomadaire en sus de leur maximum de service (article 4 du décret n° 2014-940).

Pour la mise en œuvre de cette règle, la durée de service à prendre en compte est celle résultant de l'application des mécanismes de pondération détaillés au 2 du B du I de la présente circulaire. Toutefois, lorsque l'application des pondérations donne lieu à l'attribution d'au plus 0,5 heure supplémentaire, l'enseignant pourra être tenu d'effectuer, en sus, une heure supplémentaire entière.

Enfin, l'heure supplémentaire que peuvent être tenus d'effectuer les enseignants bénéficiant d'un allègement de service est la première heure effectuée au-delà des maxima de service hebdomadaires réduits par application de l'allègement. »

Le projet du rectorat est une dégradation très claire des conditions d'exercice des enseignants.

La FSU Guadeloupe constate par ailleurs que vous avez très largement surestimé la baisse démographique prévue par l'INSEE, en particulier dans les classes de 6ème, qui représentent 85 % de

vos baisses d'effectifs prévus. À quel titre vous permettez-vous de remettre en cause les chiffres de l'INSEE ? À quel titre vous permettez-vous de ne pas tenir compte des effectifs réels constatés dans le premier degré ? Sur la commune du Moule qui scolarise 336 élèves de CM2, vous prévoyez que seulement 300 seront scolarisés dans les deux collèges du Moule !

Vous faites le choix de ne pas anticiper sur les choix ministériels concernant les heures de chorale, ce qui signifie que vous allez ensuite dégrader les conditions de travail des enseignants de musique en leur imposant des heures supplémentaires.

Notre fédération espérait que vous alliez appliquer les consignes du ministère en nous fournissant une carte académique des enseignements facultatifs. Le défaut de fourniture de cette carte signifie-t-elle que vous faites disparaître le latin et le créole de l'académie ?

Par ailleurs, Monsieur le Recteur, concernant la classe exceptionnelle, au vu des difficultés de validation et de confirmation des documents à fournir, la FSU Guadeloupe demande la tenue d'un groupe de travail en amont avec l'ensemble des organisations syndicales ainsi que la mise en place d'un groupe de pilotage avec les organisations syndicales pour permettre de travailler en toute transparence sur la mise en place de ce dispositif et, par là même éviter les effets de clientélisme et les injustices dont certains collègues se plaignent déjà.

La FSU Guadeloupe dénonce les choix scandaleux de rentrée que vous avez fait, qui vont mettre en difficulté les collègues, pénaliser les élèves, générer de la précarité quand vous allez devoir recréer des divisions en catastrophe au mois de juillet, et mettre en difficulté l'ensemble des acteurs qui préparent les rentrées sur le terrain !

Les autres corps ne sont pas mieux lotis : les infirmières de l'Académie, représentées par le SNICS-FSU, réclament depuis des années des créations de postes. Leurs missions ont évolué et leur charge de travail, non reconnue, est de plus en plus lourde, aussi bien matériellement que psychologiquement. Trop de collègues se retrouvent en burn-out ou en dépression à force de subir les pressions de leur hiérarchie et l'isolement professionnel. Et que dire de celles qui ne pourront plus s'arrêter quelques jours pour souffler et se réparer à cause du rétablissement du jour de carence ! Devront-elles, à la fin, craquer et se retrouver en CLM comme trop le sont ?

Nous déplorons l'absence de groupe de travail pour étudier les secteurs infirmiers. Cela fait plus d'un an qu'on nous le promet.

Nous rappelons que la Cité scolaire Weinum, à Saint Martin, n'a toujours pas de poste infirmier, alors que toute l'île est en ZEP et que les effectifs du LPO, environ 800 élèves, ne peut supporter l'ajout des 900 élèves de Weinum (avec ULIS).

Nous réitérons donc nos demandes de postes pour la Cité Scolaire Weinum, pour le Lycée Gerville-Réache à Basse-Terre, pour le Collège Rémy Nainsouta à Saint Claude et pour Marie-Galante.

Concernant la filière sociale, la réalité du terrain nous oblige de plus en plus à travailler dans l'urgence. Difficile d'anticiper sur une planification optimale du travail des AS. Les situations sociales s'amplifient, se diversifient, se complexifient alors que les familles et l'institution attendent des réponses rapides. Tout semble prioritaire ! Nous vivons une crise sociétale avec des répercussions cuisantes sur les familles les plus fragilisées et les jeunes scolarisés, baisse d'effectif ou pas.

D'un côté, il faudrait envisager un vrai débat pluri-institutionnel (collectivités, associations, parents...) pour trouver des solutions pérennes adaptées à notre territoire. Sauver cette jeunesse est l'affaire de tous !

De l'autre, ne pas oublier que pour remplir correctement sa mission de service public, le personnel social (en faveur des élèves et des personnels) doit lui-même être reconnu, valorisé, respecté et installé dans des conditions matérielles lui permettant d'intervenir auprès des élèves et des personnels dans le strict respect de leur vie privée et dans la garantie du secret professionnel et de notre déontologie.

A l'aube de cette nouvelle année, les problèmes et dysfonctionnement perdurent au sein du Rectorat. Nous constatons une absence du respect des textes alors que le Ministère vient de publier la note de service sur la carrière des personnels BIATSS. Depuis la parution de cette note, aucune information en direction du personnel alors que se profilent les mutations et les promotions.

Qu'en est-il de la poursuite de la poursuite du plan de requalification de la catégorie C en B ?

Il y a une réelle insatisfaction des collègues ITRF sur le RIFSEEP, plus particulièrement la BAP E dont la spécificité des métiers n'a pas été prise en compte lors de l'établissement des groupes. Pas de dialogue sur le CIA. Les montants des personnels administratifs sont appliqués aux autres filières sans tenir compte de leurs spécificités.

Au vu de ces observations, nous demandons que le tableau présenté pour le RIFSEEP de la filière ITRF ne soit pas mis à l'ordre du jour du CT.

Les commissaires paritaires de la FSU élus au CTA Guadeloupe.